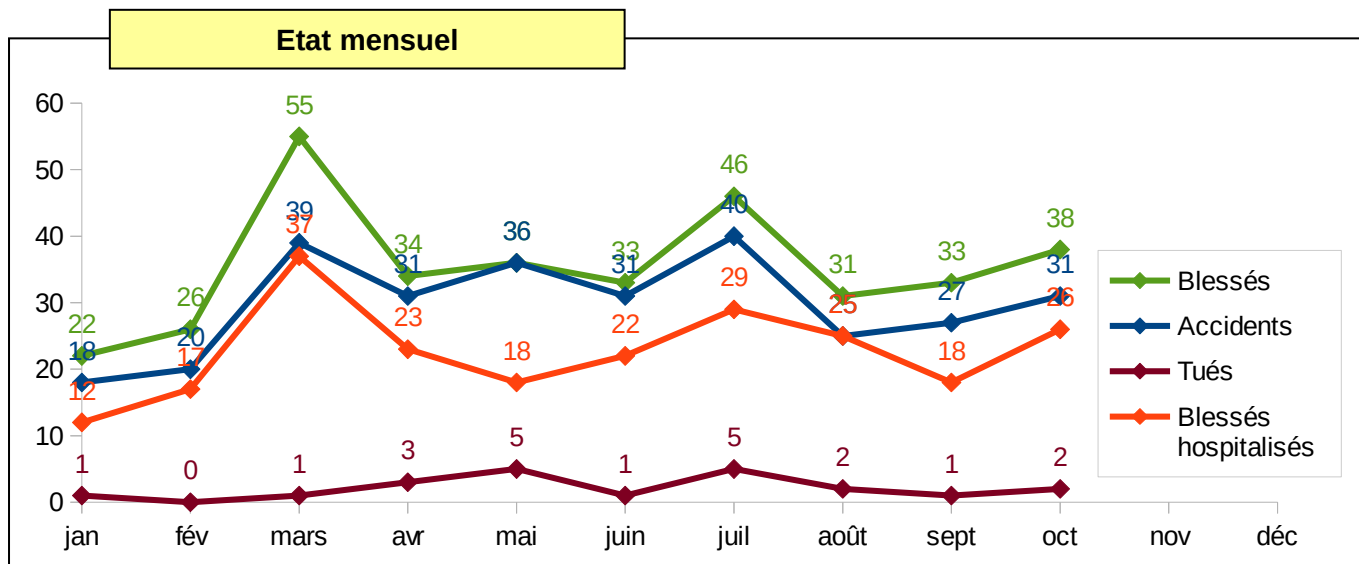


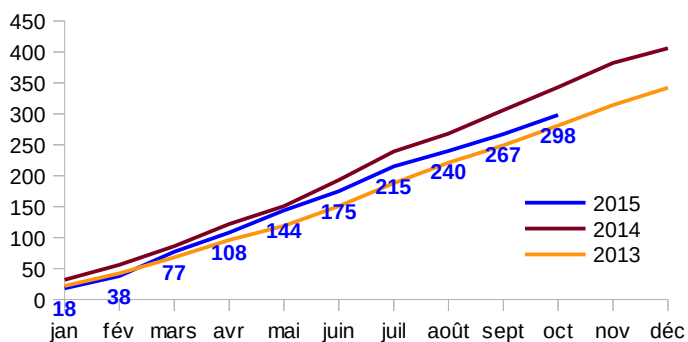
NOVEMBRE 2015 / Lettre n° 107

Bilan mensuel : OCTOBRE 2015

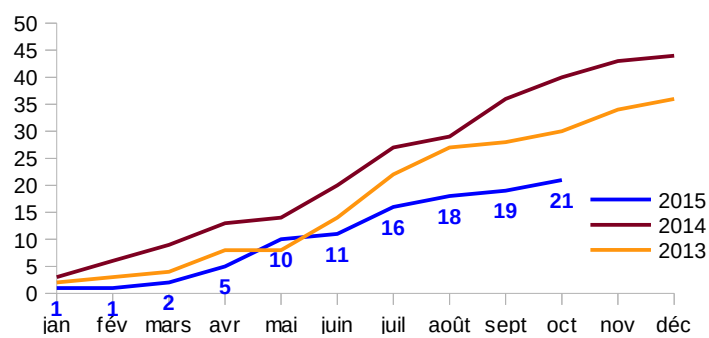


Cumuls sur l'année

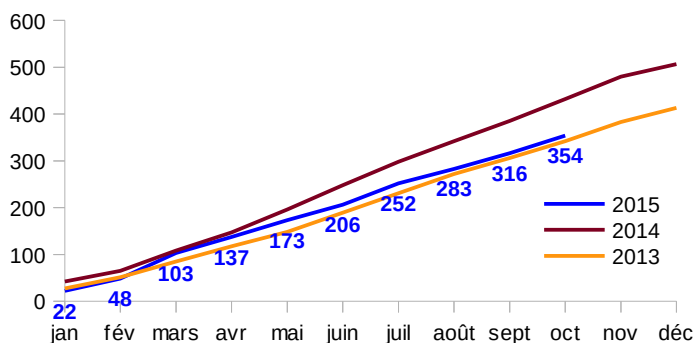
Accidents



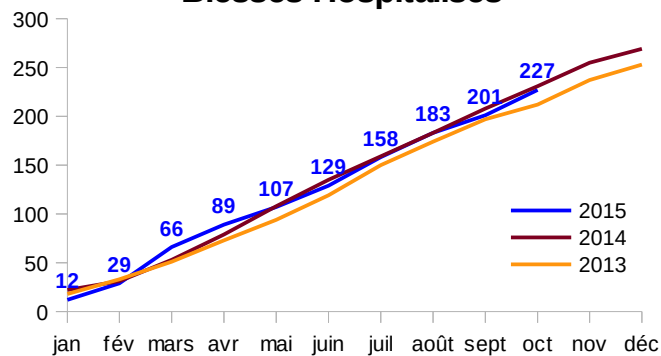
Tués



Blessés



Blessés Hospitalisés



A chaque intempérie, sa conduite...

Pluie, brouillard, neige, verglas... adaptez toujours votre conduite aux conditions météorologiques. N'oubliez pas qu'en cas de pluie ou d'intempérie les limites de vitesse autorisées sont revues à la baisse, donc ralentissez ! Si les conditions météo sont trop extrêmes (forte neige, vents violents, ...), différez si possible votre déplacement.

- Réduire sa vitesse
- Respecter les distances de sécurité
- Pas d'à coups (freinage, accélérations brusques)

VERGLAS

Restez extrêmement prudent en respectant les trois règles de base : **ANTICIPATION , VIGILANCE et VITESSE MODEREE**

NEIGE

- Avoir des pneus spéciaux ou des chaînes
- Réduire sa vitesse et anticiper
- Agir avec douceur sur les commandes

BROUILLARD

Si la visibilité est inférieure à 50 m, je ne dois pas rouler à plus de 50 km/h

En cas de chute de neige ou de présence de givre pensez à dégager l'ensemble de votre véhicule (pare brise, vitres latérales, lunettes arrière, capot, phare et feux)

Veillez à avoir à disposition de l'eau, de la nourriture, des vêtements chauds, des gants et des couvertures en cas de blocage

Actions alcool du mois de décembre

Les fêtes de fin d'année vont être l'occasion de moments de convivialité en famille et entre amis. Profiter de ces bons moments ne doit toutefois pas amener à relâcher sa vigilance, s'agissant de la consommation d'alcool, tout particulièrement si l'on doit conduire ensuite.

Dans ce contexte, diverses actions seront organisées dans le département en partenariat avec la Police Nationale et la Gendarmerie, afin de sensibiliser les conducteurs à l'alcool.

Le mercredi 16 décembre 2015, en partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Besançon et l'association Alcool Assistance, un stand de prévention alcool sera mis en place au sein du CRIJ de Besançon avec des vidéos de témoignage, un bar pédagogique visant à sensibiliser les personnes sur la notion de dose d'alcool, et enfin un tapis alcool ayant pour but de montrer les effets de l'alcool sur la perception visuelle.

Le jeudi 17 décembre 2015 une distribution d'éthylotests sera organisée dans le centre-ville de Besançon de 20h à 22h.





Nouveau spectacle pour les 14-20 ans

Depuis 2013, le pôle sécurité routière de la DDT du Doubs diffuse un spectacle pédagogique intitulé « Les petits routiers », qui a été créé par la compagnie VERONINO, à destination des enfants de 5 à 8 ans.

Cette année, un nouveau spectacle a été développé par la même compagnie dans l'objectif de sensibiliser les jeunes âgés de 14 à 20 ans sur les problématiques de sécurité routière auxquelles ils sont plus particulièrement exposés (alcool, cannabis, port de la ceinture, vitesse, port du casque, distracteurs, usage des deux-roues motorisés, ...).

La première représentation de ce nouveau spectacle, intitulé « **T'inquiète, je gère** », a eu lieu le 12 novembre 2015 au CFA Vauban.

Elle a rencontré un très vif succès auprès de la cinquantaine d'apprentis présents.



Six nouvelles représentations sont d'ores et déjà programmées les 14 et 15 décembre au lycée Louis Pergaud de Besançon, ainsi que trois autres au Lycée Xavier Marmier de Pontarlier le 17 mars 2016.



Attention arnaque : votre solde de points de permis ne peut pas vous être communiqué au téléphone !

Les services du ministère de l'Intérieur sont alertés par l'envoi de messages vocaux frauduleux sur le téléphone mobile de particuliers, cherchant à leur faire croire que le solde de points de leur permis de conduire vient d'être mis à jour. Ce message les invite alors à rappeler un numéro de téléphone fixe surtaxé.

Le ministère de l'Intérieur tient à mettre en garde tous les usagers contre cette tentative d'escroquerie et appelle chaque personne victime d'un tel appel à la plus grande méfiance, et à ne surtout pas rappeler.

La modification du solde de points du permis de conduire est une opération consécutive au retrait de points ou à la réattribution de points. Cette action donne lieu à l'édition d'un courrier informant le titulaire du permis de conduire du mouvement de points effectué et du solde qui en résulte. Ce dernier aura d'ailleurs très prochainement la possibilité de demander à le recevoir par voie électronique. Mais en aucun cas, il n'est donné d'information orale par téléphone sur la modification ainsi opérée.

En conséquence, le ministère de l'Intérieur recommande aux titulaires d'un permis de conduire qui ont été destinataires de ce type de message vocal de ne pas lui donner suite. Il engagera des démarches en vue de poursuites judiciaires, pour faire cesser cette pratique et punir les auteurs.

En revanche, il convient de rappeler que tout conducteur peut connaître le solde de points de son permis de conduire en consultant le service Télépoints sur le site du ministère de l'Intérieur.

Pour y accéder, le titulaire du permis doit être en possession de son numéro de dossier et de son code confidentiel qui figurent sur le relevé intégral de son dossier. Ce document est délivré par les préfetures et certaines sous-préfetures :

- soit sur place, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- soit par courrier, en joignant à la demande les photocopies du permis de conduire et d'une pièce d'identité en cours de validité, ainsi qu'une enveloppe affranchie au tarif recommandé avec demande d'avis de réception.

Ces identifiants figurent également sur les lettres adressées en recommandé par le ministère de l'Intérieur.

INFORMATIONS RESEAU

Agenda

La réunion des associations aura lieu le lundi 30 novembre 2015 à 14h00.

Elle sera l'occasion de faire le bilan des actions de l'année 2015 et de donner des perspectives sur les orientations pour l'année prochaine.

INFORMATIONS "FLASH"

Un bon conseil pour retenir un ami qui a bu...

Bien sûr, il se sent capable de conduire puisque c'est l'alcool qui le lui a dit !

À vous de lui retirer le permis de rentrer.

D'autres conseils sur le site internet de la sécurité routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/en-parler-agir/des-solutions-pour-agir/10-bons-conseils-pour-retenir-un-ami-qui-a-bu>



Nous contacter : ddt-pole-securite-routiere@doubs.gouv.fr - Tél : 03.81.65.61.17 -
<http://www.msr25.doubs.equipement.gouv.fr/>

Pour signer le manifeste de la sécurité routière : www.doubs.gouv.fr
En partenariat avec le Conseil départemental du Doubs : <http://securiteroutiere.doubs.fr>

Réalisation DDT 25 / CSCT / USRGCT – novembre 2015